



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Bourgogne*

DIJON le 20 NOV. 2012

Unité Territoriale 21

*Z:\UNITES-TERRITORIALES\UT21\ENVIRONNEMENT\Documents
communs\Installations
Classées\Etablissements\Plasto\2012_11_15_INSPECTION\Rapport_de
_constatations.odt*

Nos réf. : LE/PL/2012- 644

Affaire suivie par : Laurent EUDES
laurent.eudes@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03/45/83/21/91 Fax: 03/45/83/22/95

INSTALLATIONS CLASSÉES

VISITE D'INSPECTION DU 15 novembre 2012

PLASTO TECHNOLOGIES
à
CHENOYE

RAPPORT DE CONSTATATIONS

1- INTRODUCTION

L'inspection de cet établissement était une inspection approfondie et planifiée. Elle avait pour but de s'assurer de la conformité des rejets en matière de COV. Pour mémoire, le site utilise environ 10 tonnes/an de DMF, substance classée R61.

2 - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Raison sociale	: PLASTO TECHNOLOGIES
Siège social et établissement	: 44, rue de Longvic – BP 160 à 21304 CHENOYE Cedex
Activité principale	: Fabrication d'adhésifs à usage industriel et pharmaceutique et
d'étiquettes	
N° SIRET	: 43384200200027
Code APE	: 251E

3 - SITUATION ADMINISTRATIVE

L'établissement fait l'objet d'un :

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au jeudi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
le vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h00
Autres horaires : sur rendez-vous
Tél. : 03 45 83 22 22 – fax : 03 45 83 22 95
19 bis – 21 Bd Voltaire – BP 27805 – 21078 Dijon cedex

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 22 juin 2012 délivré à PLASTO pour ses activités de production d'adhésifs et d'étiquettes

4- INSPECTION DU 15 novembre 2012

4.1 - Conditions de l'inspection

L'inspection a été annoncée à l'exploitant par téléphone.

Personnes rencontrées lors de l'inspection

L'inspection a été réalisée par : M. Laurent EUDES, Inspecteur des installations classées.

Les personnes rencontrées lors de l'inspection étaient :

- | | |
|------------------|---------------------------------------|
| - M. PAUTET | Directeur Industriel et Développement |
| - M. DILLENSEGER | Ancien coordinateur HSE |
| - M. PEREIRA | Nouveau coordinateur HSE |

Référentiels et thèmes de l'inspection

Les référentiels utilisés pour l'inspection sont les suivants :

- Application de l'arrêté ministériel intégré du 2 février 1998
- Arrêté Préfectoral du 22 juin 2012

Les thèmes de l'inspection étaient :

- Air : Rejets en COV

4.2 – Eléments de contexte

Cette inspection fait suite au nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 22 juin 2012 qui a pour origine l'extension du bâtiment n° 14 contenant désormais la ligne d'enduction TP 2000 et la nouvelle ligne KMEC. A cette nouvelle ligne est associé un nouvel oxydeur des COV MEGTECH.

Le jour de la visite, les nouvelles installations n'étaient pas encore fonctionnelles. Leur démarrage industriel est prévu pour le début d'année 2013. Il n'y a donc pas eu d'analyse des rejets canalisés à la cheminée du nouvel oxydeur.

D'une manière générale, le site ne cesse d'être amélioré avec une présentation visuelle et technique très avantageuse.

Il reste toutefois quelques vieilles installations en place (TAR, anciennes chaudières, bâtiment 4, etc...) que l'industriel s'est engagé à démanteler au fur et à mesure du démarrage de la nouvelle ligne d'enduction.

4.3 – Constats réalisés

L'inspection a montré que l'exploitant gère ses installations au mieux.

Toutefois :

- la fiche de données de sécurité du LARITHANE AB5454 qui contient la DMF présente des différences importantes selon qu'elle soit rédigée en anglais ou en français,
- la bâche à l'entrée du site assurant l'étanchéité du bassin de rétention des eaux susceptibles d'être polluées est déchirée.

4.3 – Suites envisagées

Nous proposons que les observations effectuées fassent l'objet d'un courrier adressé à l'exploitant.

P.J. : tableau des constats.

L'Inspecteur des Installations Classées



L. EUDES

